SUIVI D'INDICATEURS EN SANTÉ TRAVAIL EN HAUTS-DE-FRANCE

Edito

Pr Paul FRIMAT
Université Lille 2/ISTNF

En novembre 2016, à la demande des services de santé au travail interentreprises de la région Hauts-de-France, l'ISTNF et son Conseil d'Administration ont souhaité développer, en lien avec l'expertise scientifique de l'Université Lille 2, une démarche commune de recueil d'indicateurs au sein des services.

Dans un souci de rassemblement et de lisibilité, l'ambition collective est alors, sur la base de dénominateurs communs d'activité ou d'action santé-travail, de mieux analyser les pratiques, mutualiser les expériences et conforter un suivi régional de données en santé-travail.

La première lettre sortie en novembre 2016 avait permis d'approfondir les données concernant le maintien à l'emploi issues du réseau STME, du réseau EVREST mais aussi des expériences du terrain (SSTI St Quentin).

Encore un grand merci aux SSTI contributeurs et au groupe projet qui s'est réuni à plusieurs reprises pour la concrétisation de ce second numéro.

Consacrée plus spécifiquement aux TPE, cette publication reprend ici encore des actions réalisées au sein des SSTI (Louvroil et St Quentin), des données issues des services et une approche plus documentée des salariés des TPE sur le vécu au travail et leur santé.

Inscrite dans le Plan Santé Travail, cette démarche de partenariat entre les SSTI regroupés au sein de l'association Santé Travail Hauts-de-France (STHF) et l'ISTNF en lien avec les préventeurs regroupés au sein de son Conseil d'Administration, révèle un souci de dynamique et de lisibilité territoriale auprès de tous les acteurs institutionnels ou d'entreprises. L'activité développée ne se résume pas à un simple recueil ou une logistique mais bien à une analyse des données, un partage d'expériences et de connaissances.

Cette action ne se développe que grâce à vous, les SST adhérents à l'ISTNF, et chaque acteur de l'équipe pluridisciplinaire. La santé-travail, suite au renouveau législatif et réglementaire, se doit de répondre au monde du travail de manière appropriée et lisible. Cette publication régulière peut y contribuer.

Encore merci à tous.

Santé Travail Hauts-de-France
Institut de Santé au Travail du Nord de la France Hauts-de-France
Université de Lille 2 Droit et Santé

Introduction

L'objectif de ce document est de montrer l'intérêt de la mise en commun d'indicateurs en santé-travail pour l'ensemble des services et équipes santé-travail. Certains indicateurs sont déjà recueillis de façon concertée grâce aux enquêtes telles qu'Evrest, le suivi des inaptitudes médicales, d'autres sont recueillis à l'initiative de plusieurs services. Ces données permettent de traiter des sujets spécifiques communs aux différents services de santé au travail. Pour cette publication, le choix s'est porté sur différents indicateurs concernant les Très Petites Entreprises (TPE) dans la région Hauts-de-France.

Dans cette optique, une réflexion est menée actuellement sur l'intérêt d'un recueil concerté et harmonisé d'indicateurs de santé-travail au sein des services de santé au travail. Ce projet permettrait de contribuer à l'objectif d'amélioration du recueil des données régionales en santé travail figurant dans l'axe 3 du Plan Régional Santé Travail Hauts-de-France (PRST3).

Quelle est la place des TPE dans les services de santé au travail ?

15 des 18 services de santé au travail de la région Hauts-de-France ont participé à ce projet. En 2016, ces 15 services ont suivi 82 016 entreprises dont l'effectif était compris entre 1 et 10 salariés (et pour l'un d'eux, entre 1 et 9 salariés). L'ensemble de ces TPE représentait 289 942 salariés.

Répartition de ces TPE par secteur d'activité

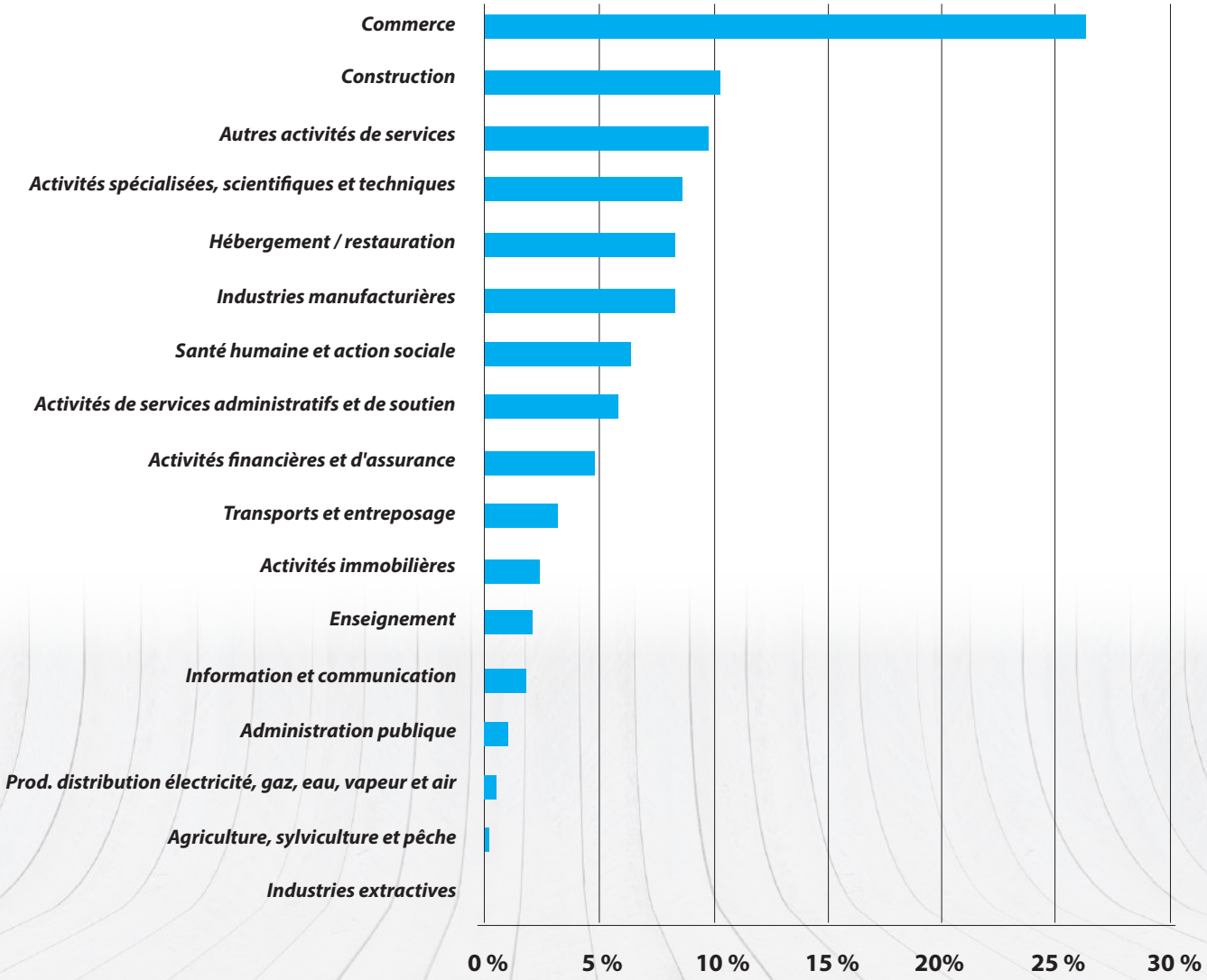

Une approche régionale d'aide à l'évaluation des risques professionnels en TPE par les SSTI

Entre 2010 et 2015, un partenariat fort entre les Services de Santé au Travail Interentreprises (SSTI), l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) et la Région Nord-Pas de Calais a permis de développer une action prospective en direction des TPE : le programme « Bien-être au Travail ».
Pour chaque TPE engagée, l'Assistant-e Santé Travail avait pour mission de transmettre au chef d'entreprise les bases de la prévention, de l'Evaluation des risques professionnels (EVRP) ainsi qu'à sa retranscription dans un Document Unique (DUER). Cette aide fut apportée à l'occasion des Accueils Nouveaux Adhérents et lors de campagnes de prévention par branches, recueillant un taux de participation moyen de 43 %.
En 2015, l'ISTNF a réalisé une enquête auprès de 800 TPE bénéficiaires ou non d'un accompagnement à l'EVRP (participant vs témoin). Cette enquête visait à évaluer l'impact de cet accompagnement par les équipes santé-travail sur les connaissances, attitudes et actions des employeurs.

Connaissances

% de bonnes réponses aux items	Participants (n=400)	Témoins (n=400)	Différence entre participants et témoins*
Tout employeur est tenu d'évaluer les risques au sein de son entreprise. (vrai)	98%	96%	+
L'EVRP sert à identifier les risques et les actions de prévention prioritaires. (vrai)	91%	78%	+++
Le DUER n'est pas obligatoire pour les entreprises de moins de 10 salariés. (faux)	71%	48%	+++
Les mesures de prévention sont inscrites dans le DUER. (vrai)	87%	72%	+++
Connaissez-vous votre Service de Santé au Travail Interentreprises ?	79%	59%	+++

** Test Khi² : p<0,10 - tendance statistique (+) ; p<0,05 - significativité forte (++) ; p<0,01 - significativité très forte (+++).*

Attitudes

% d'accords avec les items	Participants (n=400)	Témoins (n=400)	Différence entre participants et témoins*
Le DUER est très utile.	91%	75%	++
Si je suis accompagné par mon SSTI, mon évaluation des risques sera de qualité.	92%	85%	+++
Je ne parlerai jamais des risques de mon entreprise à mon SSTI.	8%	14%	+++
Le SSTI est compétent en matière d'EVRP.	92%	81%	+++
Souhaiteriez-vous être accompagné pour évaluer les risques de votre entreprise ?	51%	18%	+++

** Test Khi² : p<0,10 - tendance statistique (+) ; p<0,05 - significativité forte (++) ; p<0,01 - significativité très forte (+++).*

Actes

% de oui		Participants (n=400)	Témoins (n=400)	Différence entre participants et témoins*
Avez-vous réalisé votre évaluation des risques ?		98%	96%	+
Oui	Votre Evaluation des risques est-elle aboutie : rédaction du DUER ?	91%	78%	+++
	Avez-vous mis en place des mesures de prévention à la suite de cette EVRP ?	71%	48%	+++
Non	Envisagez-vous de le faire ?	87%	72%	+++

** Test Khi² : p<0,10 - tendance statistique (+) ; p<0,05 - significativité forte (++) ; p<0,01 - significativité très forte (+++).*

On peut ainsi retenir que les entreprises ayant bénéficié du programme « Bien-être au travail » avaient une meilleure connaissance des démarches de prévention et étaient plus enclines à évaluer leurs risques. Il en résulte un plus grand nombre d'entreprises investies dans une démarche de prévention santé-travail. Les efforts restent néanmoins à poursuivre pour soutenir la mise en place de mesures concrètes.

Une nouvelle approche des TPE au sein de Santé au Travail Sambre Avesnois

Malgré une prise en charge des dirigeants TPE par les différents préventeurs et les actions influées par le Plan Santé Travail, force est de constater que la situation concernant l'isolement des TPE face à leurs obligations de prévention et de sécurité a peu évolué. Un constat commun des intervenants de Santé au Travail Sambre Avesnois met en avant les liens entre la méconnaissance des missions et services du SSTI et la mise en place difficile de la prévention primaire par des dirigeants de TPE.
Depuis 2013, la mise en place d'une nouvelle approche des TPE par une conseillère santé travail et une infirmière santé travail permet de répondre aux besoins d'informations, de conseils et d'actions en milieu de travail des TPE.

L'objectif de cette action est de sensibiliser les dirigeants à la nécessité plus qu'à l'obligation de mettre en place la prévention primaire.
Cette action vise à :

- Améliorer les connaissances des dirigeants TPE sur les missions et services de STSA.
- Recueillir des documents permettant l'évaluation des risques professionnels (FDS, DUERP).
- Réaliser ou mettre à jour la fiche d'entreprise.
- Informer et aider à la mise en place des documents obligatoires et créer un lien entre les TPE, le médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire.
- Prioriser les visites et améliorer la surveillance des salariés.

Choix des entreprises à prioriser :
Il s'agissait des TPE de moins de 20 salariés ne faisant pas partie d'un groupe d'entreprises, sans fiche d'entreprise (ou antérieure à 2008). A partir des données de l'atlas régional de la santé au travail dans le Nord-Pas-de-Calais 2013 et de l'étude risque AT 2012 des 9 CTN (Comités Techniques Nationaux), les secteurs d'activités à prioriser ont été déterminés.

Ainsi, les deux premières années (2014/2015), les branches Industries du bâtiment et des travaux publics, Industries du bois, de l'ameublement, du papier-carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux, des pierres et terres à feu et Entreprises du funéraire ont été priorisées (soit 287 TPE).
Chaque année, peuvent être ajoutées des entreprises pour lesquelles l'IDEST repère la nécessité d'intervenir après avoir effectué le suivi des salariés en visite (quel que soit le CTN).

En 2014/2015, l'IDEST et la conseillère santé travail ont rencontré au total 125 entreprises des trois branches ciblées (43 % des entreprises visées) ainsi que 26 entreprises d'autres branches.

Les actions réalisées :

Les recueils des données :
- *FDS récupérées : 24*
- *DUERP récupérés : 32*
- *Aide au DUERP : 32*
- *Mesures de bruit : 16*
- *Luxmétries : 2*

La visite d'entreprise, le recueil des données sanitaires et l'appréciation du niveau de connaissance des salariés sur les risques professionnels auxquels ils sont exposés permettent de proposer à l'employeur des actions de sensibilisation complémentaires ou l'intervention d'un membre de l'équipe pluridisciplinaire.
51 TPE étaient intéressées par une formation Sauveteur Secouriste du travail (SST) et 49 étaient intéressées par la formation Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

Des interventions appréciées par les employeurs :
Au niveau de la satisfaction, sur les 151 employeurs rencontrés, 98 % ont indiqué qu'ils rappelleraient le service en cas de problème, 99 % qu'ils connaissent mieux le service de santé au travail et 97 % estiment la durée de la rencontre raisonnable.

Un contact de ces employeurs 6 mois plus tard a occasionné de nouvelles demandes. La nature de ces demandes a évolué : informations sur les moyens de prévention, les compétences, les formations, demandes d'interventions et non plus seulement des demandes à caractère législatif.

En 2016/2017, cette action se poursuit sur d'autres branches d'activité ciblées représentant 348 TPE.

Prévention du risque CMR dans les garages par la MTA - Saint-Quentin

Le repérage et la prévention du risque CMR en entreprise ainsi que la prévention dans les TPE/PME font partie des actions prioritaires du projet de service de la MTA.
En s'appuyant sur une action préalablement menée dans un service de santé au travail des Vosges, la MTA a déployé en 2016 une action de prévention du risque CMR dans les garages qui se poursuit en 2017.
Cette action a été mise en place par un groupe de travail composé d'un médecin du travail, des assistantes santé travail (AST) et d'un ingénieur prévention.

Les objectifs

- Informer l'employeur de ses obligations et des risques CMR par contact cutané,
- Informer les salariés des risques CMR par contact cutané et des EPI existants,
- Inciter à l'achat et au port de gants adaptés aux différentes activités (avec test de gants adaptés par des salariés volontaires et élaboration d'un suivi du port des EPI).

Description de l'action

La population ciblée est celle des garages et carrosseries VL et PL. Ce qui représente 128 établissements toutes tailles confondues dont 117 établissements de moins de 19 salariés.
L'action a également intégré des entreprises qui emploient des mécaniciens pour la maintenance d'engins agricoles, de véhicules de transports, …

La détermination du type de gants adaptés en fonction des activités des professionnels s'est faite sur la base des travaux menés en 2011 par un SSTI des Vosges en partenariat avec la CARSAT, le CNPA et l'INRS.

Le choix a été fait de démarrer l'action dans les entreprises de moins de 20 salariés pour lesquelles la mise à jour des fiches d'entreprises devait être réalisée. Ainsi, dès la prise de rendez-vous avec l'employeur pour cette mise à jour, l'AST a expliqué l'objectif de l'action de prévention CMR et a proposé la remise de gants adaptés aux salariés volontaires pour les tester pendant au moins un mois.
En complément de la remise des gants, une information et une sensibilisation aux risques chimiques dans les garages ont été réalisées au moyen de différents outils (vidéo, fiches d'informations,..).
Un à deux mois plus tard, l'AST en charge de l'entreprise a repris rendez-vous avec l'employeur et les salariés pour faire le bilan du test des gants (points positifs, points négatifs, changements de comportement,..) et si nécessaire les sensibiliser à nouveau.

Résultats

L'action a été menée en 2016 dans 43 établissements : 81 % ont accepté de tester les gants. Sur les 19 % de refus, les raisons du refus étaient multiples : des gants sont déjà utilisés voire en vente pour leurs clients, l'employeur et/ou les salariés ne souhaitent pas en porter malgré l'argumentaire avancé, ...

Sur les entreprises ayant accepté de tester les gants : 51 % des professionnels possédaient déjà des gants adaptés à leur activité le jour de la 1ère visite et 79 % des métiers ciblés disposent de gants adaptés à l'issue du suivi.
Les raisons du non port des EPI sont en particulier le manque de dextérité et la transpiration excessive. Des solutions sont possibles et proposées : essayer d'autres types de gants permettant plus de dextérité, vérifier la taille des gants, changer plus fréquemment de gants (avoir un jeu de 2 paires de gants à utiliser consécutivement).
Globalement les adhérents ont apprécié cette action de prévention pour le conseil concret et le suivi qui permet d'analyser les avantages et inconvénients des gants proposés et inciter davantage à leur port.
En 2017, un partenariat a été établi avec la CARSAT Hauts-de-France permettant la mise à disposition de « mallette de gants test » aux entreprises concernées.

Pour les entreprises ayant accepté de tester les gants **% de professionnels portant des gants**	Avant l'action	Après +/- 1 mois de test
En permanence	9%	38%
+ 50 % du temps de travail	31%	33%
- 50 % du temps de travail	42%	22%
Ne les portant jamais	18%	7%

Les données recueillies par le questionnaire Evrest en 2015-2016 dans la région Hauts-de-France concernaient 661 salariés (18,2%) travaillant dans une TPE (1 à 10 salariés) et 2 976 salariés travaillant dans des entreprises de plus grande taille.
Comparativement aux entreprises de plus de 10 salariés, les salariés des TPE étaient plus souvent des femmes (44,6 % vs 40,3 %). La pyramide des âges des salariés ne diffère pas selon la taille de l'entreprise. Les salariés des TPE travaillaient plus souvent en tant qu'employé et moins souvent en tant que cadre que dans les entreprises de plus grande taille. Les salariés des TPE exercent leur métier plus souvent dans les secteurs de la construction, du commerce-transport-hébergement-restauration et des services divers.

Travailler dans une TPE expose à des risques différents de ce qui est observé dans les entreprises de plus grande taille :

- Plus de temps partiel (24 % vs 17 %), de coupures de plus de 2h (19 % vs 14 %), mais moins d'horaires décalés (18 % vs 28 %) et de travail de nuit (6 % vs 14 %)
- Une contrainte temporelle de travail plutôt moins importante

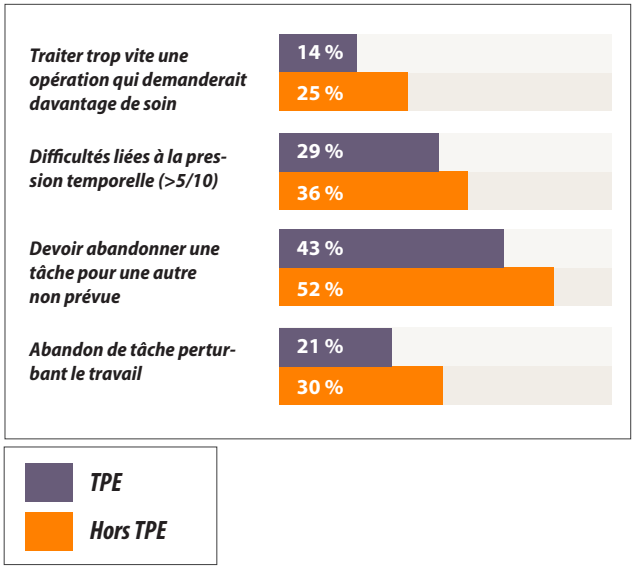

- Un travail plus apprécié sur de nombreux aspects

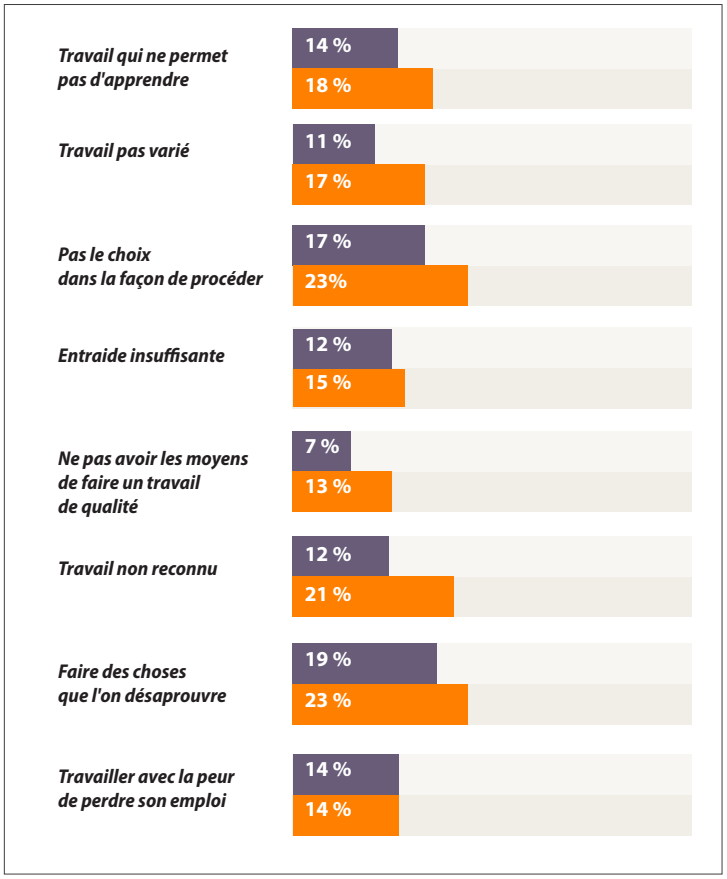

- Des contraintes physiques plutôt jugées comme moins difficiles ou pénibles

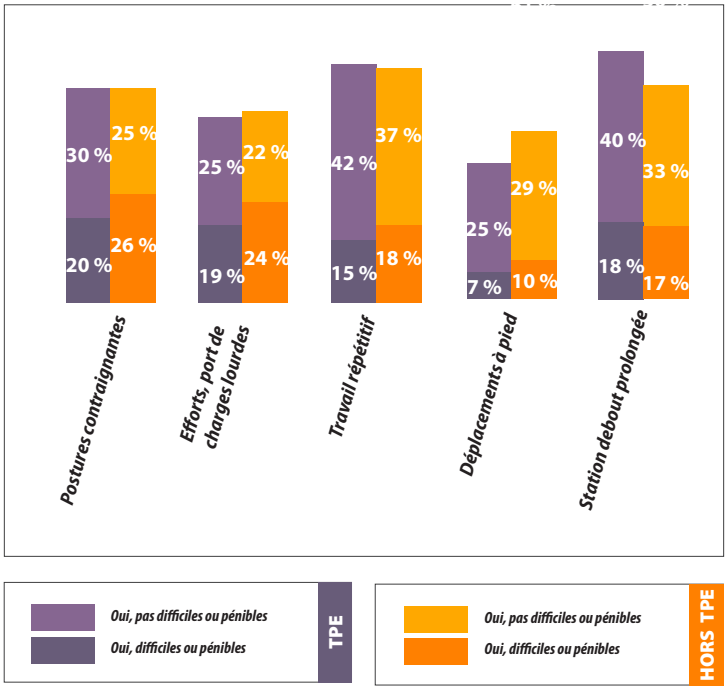

- Mais moins d'accès à des formations (37 % dans les 12 derniers mois, vs 49 %) et à exercer un rôle de tuteur (25 % vs 30 %)

- La santé des salariés des TPE est proche de celle des autres salariés concernant les plaintes musculo-squelettiques, et meilleure pour les plaintes de la sphère psychique

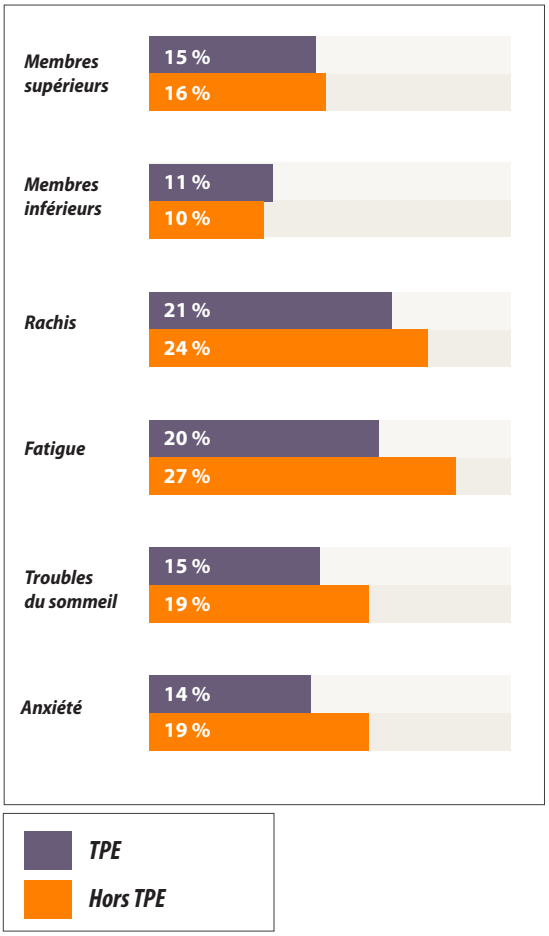

Le fait d'observer une meilleure appréciation du travail et moins de troubles de la sphère psychique est possiblement lié à un phénomène de sélection. En effet dans l'enquête régionale sur les inaptitudes menée par l'ISTNF et les services de santé au travail, on constate que les inaptitudes pour cause de souffrance au travail sont plus fréquentes dans les TPE que dans les plus grandes entreprises (28 % vs 17 %) et que les inaptitudes aboutissent plus souvent à la sortie de l'entreprise dans les TPE que dans les autres entreprises (3 % de maintien dans les TPE vs 4 % dans les entreprises de 11 à 100 salariés et 7 % dans celles de plus de 100 salariés).

Ainsi, le phénomène de sélection sur la santé, et notamment la santé mentale, semble plus important dans les TPE que dans les plus grandes entreprises, les salariés restant dans ces petites entreprises étant des salariés qui s'y sentent bien.

D'autres chiffres sont issus de l'enquête régionale sur les inaptitudes médicales organisée par l'ISTNF et les services de santé au travail. En 2016, 4 940 inaptitudes ont été recensées par 339 médecins du travail volontaires en région Hauts-de-France.

On constate que les salariés déclarés inaptes qui travaillaient dans les TPE de moins de 11 salariés représentaient 20,2 % de l'échantillon total des inaptes (soit 999 salariés). Ces salariés déclarés inaptes représentent 0,3 % des salariés des TPE suivies par les services de santé au travail de la région Hauts-de-France.

Caractéristiques des salariés déclarés inaptes en 2016

	TPE	Hors TPE
Hommes	44%	48%
Salariés de 45 ans et plus	58%	64%
Système ostéo-articulaire, muscles	45%	49%
Troubles mentaux et du comportement	35%	28%
Souffrance au travail	28%	17%
Origine professionnelle de la pathologie	36%	30%
Pénibilité	47%	47%
Facteurs réglementaires	30%	34%
Facteurs non réglementaires	23%	21%
Visite de pré reprise réalisée	72%	72%
Action de maintien dans l'entreprise déjà réalisée antérieurement à l'inaptitude	12%	24%
Maintien dans l'entreprise après l'inaptitude	3%	6%

PARTENARIAT ISTNF/STHF

Institut de Santé au Travail du Nord de la France
Hauts-de-France

GROUPE PROJET RÉGIONAL ANIMÉ PAR L'ISTNF

- Thierry BRECHON, ISTNF
- Dr Benoît COUVREUR, ASMIS
- Dr Ariane LEROYER, Université Lille 2/CHRU
- Mireille SURQUIN, ISTNF
- Alain THOMAS, MTA
- Dr Florian TONE, POLE SANTE TRAVAIL

Santé Travail Hauts-de-France

Université de Lille 2 DROIT ET SANTÉ

Novembre 2017

EDITION
ISTNF - Parc Eurasanté
235 avenue de la Recherche - 59120 Loos

Graphisme :
Mustapha GHAMMADI, ISTNF

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pr Paul FRIMAT

CONTACT
Tél - 03 28 55 06 29
msurquin@istnf.fr